

Les dispositifs d'intelligence économique gagnent du terrain

- Un fichier des PME sensibles est en création afin de mieux les protéger.
- Des mesures visant à assurer le secret des affaires sont mises à l'étude.
- Et deux rapports parlementaires pourraient suggérer de nouvelles pistes de travail.

C'est la dernière ligne droite, les douze derniers mois, pour Alain Juillet, le haut responsable à l'intelligence économique, avant que le président de la République, qui sera élu au printemps 2007, décide si une politique publique d'intelligence économique est toujours nécessaire et, si oui, sous quelle forme. Pour l'heure, Dominique de Villepin a souhaité, mardi 31 janvier, que l'effort de entreprises soit accompagné par « une vraie politique d'intelligence économique » publique. D'ici à 2007, d'autres travaux vont être engagés afin de compléter un dispositif public qui commence à prendre tournure avec, notamment, la publication



quelque peu rocambolesque d'un décret soumettant à autorisation publique les investissements étrangers dans onze secteurs sensibles, et un dispositif financier de soutien aux PME high-tech, qui tarde quand même à se déployer. Les ministères et les grandes entreprises disposent désormais tous d'un « M. Intelligence économique », même si leurs pouvoirs sont de nature tout à fait variables. Et les PME ont désormais pris conscience de l'utilité de cette technique (voir tableau).

Une équipe élargie. Pour entamer cette nouvelle période, Alain Juillet est désormais entouré d'une équipe élargie de quatorze personnes : deux fonctionnaires des Finances, dont un spécialiste des mouvements internationaux de capitaux, deux de la Défense, deux du ministère de l'Intérieur, deux du SGDN et un du Quai d'Orsay. Au-delà du développement de la recherche en intelligence économique indispensable pour aider les entreprises (voir ci-dessous), deux grands chantiers devraient être lancés.

Le premier est déjà bien engagé. Il s'agit de la création d'un fichier des PME « sensibles ». Il est en cours de réalisation avec les RG, la DST, les Drire et le ministère de la Défense. Ce fichier permettra de mieux connaître ces entreprises et

► POUR LES PME, L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE SERT AUSSI À LUTTER CONTRE LA CONCURRENCE

QUE FAIRE CONTRE LA CONCURRENCE ?

Agir par :	2005	2003
LES PRIX	85 %	75 %
LA TECHNOLOGIE	48 %	26 %
L'INNOVATION	44 %	20 %
LE MARKETING	44 %	25 %
L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE	43 %	17 %

Source : enquête KPMG pour le Medef réalisée auprès de 200 entreprises.

donc mieux les protéger contre d'éventuels *raiders*. Déjà, les RG ont dressés une liste de 934 entreprises « sensibles ». Et chaque trimestre, depuis octobre 2005, ils établissent un tableau de bord recensant celles qui ont donné des signes de vulnérabilité (structures financières friables, protections juridiques insuffisantes, systèmes informatiques non protégés, débauchages de cadres, campagnes de diffamation, vols d'ordinateurs, infiltration de membres de sectes ou de stagiaires, etc.).

Le second chantier est encore à venir. Il vise à renforcer le secret des affaires, afin d'éviter des distorsions de concurrence entre entreprises françaises et étrangères. Ainsi, les comptes des entreprises non cotées doivent être publiés dans l'Hexagone. Les concurrents disposent

d'une source d'information de première importance. Cette contrainte n'existe pas dans d'autres pays européens. Autre souci, celui de la protection des données informatiques dont le traitement est externalisé. Une fois ces fichiers transmis à une société d'infogérance, souvent située hors de nos frontières, nul ne peut assurer que ces données ne sont pas volées ou vendues à un concurrent peu scrupuleux. Or ces données, notamment celles concernant les salaires, l'emploi, recèlent des informations essentielles sur la santé et les projets d'une firme. Mais la création de tiers de confiance ou d'un « confidentiel industrie », comme il existe un « confidentiel défense »,

butte sur de redoutables obstacles juridiques et techniques.

Créer une structure de veille. D'autres travaux pourraient être suggérés par deux rapports parlementaires. Le premier, remis au Premier ministre par le député (UMP) Pierre Lasborde, propose, notamment, de créer une structure chargée de veiller à la sécurité des réseaux informatiques publics et privés. Un autre rapport devrait être aussi remis à Dominique de Villepin par Bernard Carayon, député (UMP) du Tarn, sur les règles d'origine

non étatique qui régissent la vie des affaires avec une force toujours croissante, ce que les spécialistes appellent la *soft law*. Les douze prochains mois d'Alain Juillet vont être bien occupés... **Pascal Junghans**

focus MÊME SI ELLE DEMANDE ENCORE À ÊTRE SYNTHÉTISÉE ET STRUCTURÉE

La recherche est un vivier pour les entreprises

■ Création de structures adaptées, enquête de besoin, action de lobbying ou de veille, la recherche en intelligence économique (IE) a un aspect pratique et opérationnel qui intéressent de nombreuses entreprises, grands groupes comme PME. *La Tribune* a pu consulter les mémoires réalisés par l'une des meilleures formations en intelligence économique, le master IECS de l'université de Poitiers, un diplôme de niveau bac + 5, dont le directeur Nicolas Moinet participe à la réflexion entamée par le Medef autour du concept de légitime défense économique.

Certaines de ces recherches se rattachent à des dossiers de grande ampleur. C'est ainsi qu'un étudiant a travaillé sur la mise en œuvre d'une démarche d'intelligence économique dans le cadre d'un partenariat nouveau entre deux grands groupes d'assurances. La recherche met ainsi en lumière les avantages et les inconvénients de la création d'une cellule opérationnelle de veille commune aux deux entreprises et la disparition des observatoires sectoriels qu'elles avaient chacune créés.

Un autre étudiant a aidé un groupe de communication public confronté à l'ouver-

ture de son marché à la concurrence. La veille concurrentielle en place est jugée inadaptée par la direction du groupe. Réalisée par des techniciens et des commerciaux en plus de leur travail quotidien, elle produit des informations parcellaires, floues et redondantes. L'étudiant préconise la création d'une structure souple coordonnée par un pilote qui correspondrait mieux à un univers économique désormais déréglementé. Dans la même veine, un autre étudiant a réalisé une série de monographies sur les nouveaux entrants sur le marché de l'énergie électrique pour un grand groupe national avant sa mise en Bourse et la libéralisation du marché de l'électricité.

Surveiller les produits innovants. D'autres recherches relèvent d'un travail plus technique. Un étudiant de Poitiers a ainsi étudié les conditions de création d'une cellule d'intelligence économique auprès de la direction générale d'un grand groupe de distribution afin de surveiller la naissance

de produits innovants. Un travail concerne le décortiquage de logiciels de « text mining » pour le compte d'un institut de recherche dans le secteur de l'énergie. De même, une grande entreprise du secteur de l'énergie a demandé un comparatif de logiciels de veille. Tandis qu'un grand groupe bancaire a souhaité que soit analysée la surveillance de l'environnement concurrentiel de sa clientèle intermédiaire avec des propositions de mise en œuvre concrète de techniques de veille. Et même, l'un des étudiants a travaillé sur les informations que pourrait obtenir un grand groupe de défense en créant sa fondation d'entreprise.

Mais, au-delà des résultats concrets que peut retirer l'entreprise qui accueille le jeune chercheur, ces travaux permettent lentement et sûrement la création d'un corps de doctrine de l'intelligence économique à la française qu'il serait utile de collationner, de structurer et de diffuser aux acteurs de terrain pour enrichir leurs pratiques.

P. J.

Z O O M

Le Royaume-Uni couve lui aussi ses « pépites »

Le Royaume-Uni, parangon du libéralisme, protège lui aussi bec et ongles ses « pépites » technologiques. Tout en délicatesse et sans grandes déclarations de guerre. Lorsqu'il décide de privatiser son Agence d'évaluation et de recherche de défense, il commence à séparer la partie la plus sensible stratégiquement et la conserver dans le giron public. Le reste, baptisé Qinetiq en 2001, détenu actuellement à 56 % par l'État, à 31 % par le fonds d'investissement Carlyle et à 13 % par le personnel, devrait être privatisé au mois de février 2006. Mais le gouvernement disposera d'une « golden share » (action spécifique) lui donnant tout pouvoir dans l'entreprise. Une « golden share » peut aussi être utilisée dans des entreprises de transport sensibles. Tandis que les investissements étrangers dans l'industrie financière, cœur de la puissance économique du pays, sont soumis à un agrément. **P. J.**